

Le Sénat vote le projet sur l'amnistie

Par trois fois, l'Assemblée se prononce contre les désirs du Gouvernement

M. HENNESSY « Il y a une passerelle entre le communisme et le socialisme. » M. Hennessy se déclare contre la réintégration des cheminots par rapport aux bons employés et par respect de la discipline.

LA ZONE DE COLOGNE ne peut être évacuée le 10 janvier

Le Conseil des Ministres approuve un mémorandum qui sera envoyé à l'Allemagne

Paris, 24 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet. Le ministre des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Herriot...

La Chambre vote le budget des Colonies

Un discours de M. Loucheur

La Chambre, réunie à 9 h., continue la discussion du budget des Colonies. M. Loucheur rappelle l'attention de la Chambre sur l'importance du rôle que les colonies devaient jouer dans notre économie nationale.

Le franc-or aux colonies

M. Archimbaud, rapporteur, relevant l'intervention de M. Loucheur, déclare qu'il reste partisan de l'introduction du franc-or aux colonies.

Le chemin de fer et le port de la Réunion

M. Auguste Brunet (Réunion), s'étonne que le chapitre du chemin de fer et du port de la Réunion ne figure plus au budget de 1925.

Le bagne de la Guyane subsistera en 1925

M. Daladier rappelle que la question du bagne de la Guyane a été réservée lors de la discussion du budget de la justice.

Loyanisme espagnol

Madrid, 24 décembre. — A l'occasion de sa fête, la reine Victoria a reçu un plus grand nombre que jamais de télégrammes, de messages, de félicitations, de gerbes et de couronnes de fleurs.

L'hostilité des paysans au régime des Soviets

pose la question de la participation des non-communistes à l'administration de la Russie

Un mande de Riga à l'agence anglaise Reuters: « Par suite de l'obstination des paysans, le gouvernement soviétique considère sérieusement un nombre important de réformes.

Le succès des insurgés albanais dans la région de Tirana

Belgrade, 24 décembre. Les dernières nouvelles d'Albanie, reçues par les journaux, confirment le succès des insurgés dans la région de Tirana.

Le réveillon de Noël

A Paris, on réveillonne surtout... chez soi

Paris, 24 décembre. — Le mémorandum dont le texte a été approuvé ce matin, au Conseil de Cabinet, et par lequel le gouvernement français établit que dès maintenant les renseignements parvenus d'Allemagne suffisent à démontrer au terme du traité de Versailles, l'impossibilité de l'évacuation de la zone de Cologne, à la date du 10 janvier.

LES PROCHAINS TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 24 décembre. — La conférence des présidents de groupe et de grandes commissions a décidé de proposer à la Chambre de discuter vendredi matin le projet de ratification de la convention passée avec la Banque de France; vendredi après-midi l'interpellation de M. Loucheur sur les habitations à bon marché.

LES ALLOCATIONS-MALADIE du Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Les maladies

Pendant les huit premiers mois (15 avril au 15 décembre 1924), sur 12.617 adhérents, il a été enregistré 118 maladies.

Les journées payées

Pendant les huit premiers mois d'exercice, il a été payé 15.400 allocations journalières.

Les dépenses

Du 15 avril au 15 décembre 1924, les dépenses ont été les suivantes:

Le tableau de répartition des allocations prouve que si l'œuvre ne couvre pas le petit risque, elle apporte, par contre, une aide réellement efficace aux malades sérieux.

Il a été payé pendant les huit premiers mois d'exercice, pour 418 malades:

43 allocations de moins de 50 francs; 70 allocations de 50 à 100 francs; 106 allocations de 100 à 200 francs; 31 allocations de 200 à 300 francs; 41 allocations de 300 à 400 francs; 46 allocations de 400 à 500 francs; 42 allocations de 500 à 600 francs; 7 allocations de 600 à 700 francs; 2 allocations de 700 à 800 francs; 1 allocation de 1.295 francs.

Modifications à partir du 1er janvier 1925

Le Consortium de l'Industrie textile, sur la demande des Syndicats médicaux de Roubaix et Tourcoing, a décidé d'améliorer le Service des Allocations-Maladie.

A partir du 1er janvier 1925, le délai de douze jours, pendant lequel aucune indemnité n'est payée, sera ramené à six jours.

D'autre part, le bénéfice des allocations médicales (5 francs par visite) sera accordé: Aux mères et épouses ne travaillant pas en usine; Aux enfants, frères ou sœurs de moins de 13 ans, de chaque ouvrier ou ouvrière ayant donné son adhésion.

Ces prestations seront accordées à partir du onzième jour de la maladie (celle-ci prenant date du jour de la première visite) et pendant quatre-vingt-dix jours. De même, une indemnité de 50, 100 ou 200 francs sera accordée pour les interventions chirurgicales.

Les formules nécessaires seront délivrées sur demande au bureau de l'usine.

Quant aux adhérents prenant dits, ils bénéficieront des prestations suivantes à partir du 1er janvier 1925:

5 francs par jour à partir du dixième jour, et pendant 90 jours; 5 francs d'indemnité par visite médicale, dans les mêmes conditions; 50, 100 ou 200 francs d'indemnité pour les interventions chirurgicales, selon que celles-ci sont petites, moyennes ou grandes.

Les adhésions

Comme par le passé, les ouvriers pourront demander au bureau de l'usine dans laquelle ils sont occupés, les formules d'adhésion à remplir et à envoyer au Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing, 2, place de la Fosse-aux-Chinois, à Roubaix.

CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR

Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de France: M. Delcourt, industriel à Haubourdin; Honoré, négociant à Boulogne-sur-Mer; Pievet, industriel à Lille; Pingris, fabricant de constructions mécaniques à Lille; Waquier, fabricant de construction mécaniques à Lille.

LIGUE DES DROITS DU RELIGIEUX ANCIEN COMBATTANT

La Ligue D.R.A.C. quitte le 14 bis, rue d'Aras où elle avait reçu l'hospitalité très large du Comité de Défense Religieuse que préside le colonel Keller.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mercredi 24 décembre 1924

NEW-YORK, 24 décembre. LIVERPOOL, 24 décembre. COTONS

NEW-YORK, 24 décembre. COTONS

LES DEUX GOSSES

DE PIERRE DECOURCELLE

que nous commencerons à publier

AU DEBUT DE JANVIER 1925

UNE NOUVELLE FACILITE DE REMBOURSEMENT AUX DEPOSITANTS DE LA CAISSE D'EPARGNE POSTALE

Paris, 24 décembre. — Jusqu'à présent, les déposants à la Caisse d'Épargne, qui avaient demandé l'ouverture d'un compte local, dans un bureau de poste de leur choix, afin d'obtenir des remboursements à vue ne pouvaient lorsqu'ils quittaient momentanément leur résidence, recevoir des fonds que par poste.

En vue d'améliorer ce service des comptes locaux, M. Pierre Robert, sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes vient de décider qu'à partir du 1er janvier 1925, les titulaires de ces comptes pourront, en cas de déplacement, obtenir des remboursements par télégramme dans tous les bureaux de poste de France, d'Algérie, de Tunisie et du Maroc et à Paris par carte-télégramme.

L'Année Sainte est commencée

LE SAINT-PERE A SOLENNELLEMENT OUVERT LA PORTE DE SAINT-PIERRE

Rome, 24 décembre. — En présence de tous les cardinaux résidant à Rome et d'un très grand nombre d'archevêques, de prélats vus de toutes les parties du monde, de la reine Olga de Grèce du prince Christophe de Grèce et des princesses Alice, Irène, Marguerite et Théodora de Grèce, des princesses Joséphine et Stéphanie de Rome, des dignitaires de la Cour papale, de la noblesse romaine, du corps diplomatique auprès du Saint-Siège et de la foule des pèlerins, le Pape a ouvert solennellement la porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre, marquant ainsi le commencement de l'Année Sainte.

Les cloches de Saint-Pierre ainsi que des basiliques et des églises de Rome sonneront à toute volée et une grande foule était massée sur la place Saint-Pierre où étaient allumés des détachements de troupes italiennes.

Les gardes pontificaux rendaient les honneurs à l'intérieur de la Basilique.

Pour cette cérémonie, le Pape a fait usage du marteau et de la truelle en or offerts par l'évêque d'un monde entier.

Création de la Fédération des Socialistes nationaux

Paris, 24 décembre. — La Fédération des Socialistes Nationaux vient d'être créée à Paris. Elle groupe tous les éléments qui veulent réaliser un mieux être social mais qui entendent cette réalisation dans l'ordre et dans la paix.

Voici deux extraits de sa déclaration de principe:

« Notre Parti prépare LA LUTTE ARMÉE »

Comme pour illustrer ces réflexions, M. Senart, secrétaire général du Parti communiste écrivait hier dans l'Humanité:

« Notre Parti ne veut pas déclencher la révolution à une date choisie des années ou des mois à l'avance, mais à la date où les prolétaires, paysans et soldats, c'est-à-dire la majorité du peuple, se débarrasser de la minorité de parasites et d'exploiteurs par la lutte armée si cette minorité résiste — et elle résistera certainement — et à la prise de pouvoir par l'instauration de la dictature du prolétariat. »

Il n'y a rien de caché, ni dans son programme ni dans le but vers lequel il tend!

Le succès des insurgés albanais dans la région de Tirana

Belgrade, 24 décembre. Les dernières nouvelles d'Albanie, reçues par les journaux, confirment le succès des insurgés dans la région de Tirana. Les communications de la capitale avec Durazzo sont coupées depuis deux jours.

Le réveillon de Noël

A Paris, on réveillonne surtout... chez soi

Paris, 24 décembre. — Le mémorandum dont le texte a été approuvé ce matin, au Conseil de Cabinet, et par lequel le gouvernement français établit que dès maintenant les renseignements parvenus d'Allemagne suffisent à démontrer au terme du traité de Versailles, l'impossibilité de l'évacuation de la zone de Cologne, à la date du 10 janvier.

LES PROCHAINS TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 24 décembre. — La conférence des présidents de groupe et de grandes commissions a décidé de proposer à la Chambre de discuter vendredi matin le projet de ratification de la convention passée avec la Banque de France; vendredi après-midi l'interpellation de M. Loucheur sur les habitations à bon marché.

LE REVEILLON DE NOEL

A Paris, on réveillonne surtout... chez soi

Paris, 24 décembre. — Le mémorandum dont le texte a été approuvé ce matin, au Conseil de Cabinet, et par lequel le gouvernement français établit que dès maintenant les renseignements parvenus d'Allemagne suffisent à démontrer au terme du traité de Versailles, l'impossibilité de l'évacuation de la zone de Cologne, à la date du 10 janvier.

LES PROCHAINS TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 24 décembre. — La conférence des présidents de groupe et de grandes commissions a décidé de proposer à la Chambre de discuter vendredi matin le projet de ratification de la convention passée avec la Banque de France; vendredi après-midi l'interpellation de M. Loucheur sur les habitations à bon marché.

LE REVEILLON DE NOEL

A Paris, on réveillonne surtout... chez soi

Paris, 24 décembre. — Le mémorandum dont le texte a été approuvé ce matin, au Conseil de Cabinet, et par lequel le gouvernement français établit que dès maintenant les renseignements parvenus d'Allemagne suffisent à démontrer au terme du traité de Versailles, l'impossibilité de l'évacuation de la zone de Cologne, à la date du 10 janvier.

LES ALLOCATIONS-MALADIE du Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Les maladies

Pendant les huit premiers mois (15 avril au 15 décembre 1924), sur 12.617 adhérents, il a été enregistré 118 maladies.

Les journées payées

Pendant les huit premiers mois d'exercice, il a été payé 15.400 allocations journalières.

Les dépenses

Du 15 avril au 15 décembre 1924, les dépenses ont été les suivantes:

Le tableau de répartition des allocations prouve que si l'œuvre ne couvre pas le petit risque, elle apporte, par contre, une aide réellement efficace aux malades sérieux.

Il a été payé pendant les huit premiers mois d'exercice, pour 418 malades:

43 allocations de moins de 50 francs; 70 allocations de 50 à 100 francs; 106 allocations de 100 à 200 francs; 31 allocations de 200 à 300 francs; 41 allocations de 300 à 400 francs; 46 allocations de 400 à 500 francs; 42 allocations de 500 à 600 francs; 7 allocations de 600 à 700 francs; 2 allocations de 700 à 800 francs; 1 allocation de 1.295 francs.

Modifications à partir du 1er janvier 1925

Le Consortium de l'Industrie textile, sur la demande des Syndicats médicaux de Roubaix et Tourcoing, a décidé d'améliorer le Service des Allocations-Maladie.

A partir du 1er janvier 1925, le délai de douze jours, pendant lequel aucune indemnité n'est payée, sera ramené à six jours.

D'autre part, le bénéfice des allocations médicales (5 francs par visite) sera accordé: Aux mères et épouses ne travaillant pas en usine; Aux enfants, frères ou sœurs de moins de 13 ans, de chaque ouvrier ou ouvrière ayant donné son adhésion.

Ces prestations seront accordées à partir du onzième jour de la maladie (celle-ci prenant date du jour de la première visite) et pendant quatre-vingt-dix jours. De même, une indemnité de 50, 100 ou 200 francs sera accordée pour les interventions chirurgicales.

Les formules nécessaires seront délivrées sur demande au bureau de l'usine.

Quant aux adhérents prenant dits, ils bénéficieront des prestations suivantes à partir du 1er janvier 1925:

5 francs par jour à partir du dixième jour, et pendant 90 jours; 5 francs d'indemnité par visite médicale, dans les mêmes conditions; 50, 100 ou 200 francs d'indemnité pour les interventions chirurgicales, selon que celles-ci sont petites, moyennes ou grandes.

Les adhésions

Comme par le passé, les ouvriers pourront demander au bureau de l'usine dans laquelle ils sont occupés, les formules d'adhésion à remplir et à envoyer au Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing, 2, place de la Fosse-aux-Chinois, à Roubaix.

CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR

Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de France: M. Delcourt, industriel à Haubourdin; Honoré, négociant à Boulogne-sur-Mer; Pievet, industriel à Lille; Pingris, fabricant de constructions mécaniques à Lille; Waquier, fabricant de construction mécaniques à Lille.

LIGUE DES DROITS DU RELIGIEUX ANCIEN COMBATTANT

La Ligue D.R.A.C. quitte le 14 bis, rue d'Aras où elle avait reçu l'hospitalité très large du Comité de Défense Religieuse que préside le colonel Keller.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mercredi 24 décembre 1924

NEW-YORK, 24 décembre. LIVERPOOL, 24 décembre. COTONS

NEW-YORK, 24 décembre. COTONS

LES ALLOCATIONS-MALADIE du Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Les maladies

Pendant les huit premiers mois (15 avril au 15 décembre 1924), sur 12.617 adhérents, il a été enregistré 118 maladies.

Les journées payées

Pendant les huit premiers mois d'exercice, il a été payé 15.400 allocations journalières.

Les dépenses

Du 15 avril au 15 décembre 1924, les dépenses ont été les suivantes:

Le tableau de répartition des allocations prouve que si l'œuvre ne couvre pas le petit risque, elle apporte, par contre, une aide réellement efficace aux malades sérieux.

Il a été payé pendant les huit premiers mois d'exercice, pour 418 malades:

43 allocations de moins de 50 francs; 70 allocations de 50 à 100 francs; 106 allocations de 100 à 200 francs; 31 allocations de 200 à 300 francs; 41 allocations de 300 à 400 francs; 46 allocations de 400 à 500 francs; 42 allocations de 500 à 600 francs; 7 allocations de 600 à 700 francs; 2 allocations de 700 à 800 francs; 1 allocation de 1.295 francs.

Modifications à partir du 1er janvier 1925

Le Consortium de l'Industrie textile, sur la demande des Syndicats médicaux de Roubaix et Tourcoing, a décidé d'améliorer le Service des Allocations-Maladie.

A partir du 1er janvier 1925, le délai de douze jours, pendant lequel aucune indemnité n'est payée, sera ramené à six jours.

D'autre part, le bénéfice des allocations médicales (5 francs par visite) sera accordé: Aux mères et épouses ne travaillant pas en usine; Aux enfants, frères ou sœurs de moins de 13 ans, de chaque ouvrier ou ouvrière ayant donné son adhésion.

Ces prestations seront accordées à partir du onzième jour de la maladie (celle-ci prenant date du jour de la première visite) et pendant quatre-vingt-dix jours. De même, une indemnité de 50, 100 ou 200 francs sera accordée pour les interventions chirurgicales.

Les formules nécessaires seront délivrées sur demande au bureau de l'usine.

Quant aux adhérents prenant dits, ils bénéficieront des prestations suivantes à partir du 1er janvier 1925:

5 francs par jour à partir du dixième jour, et pendant 90 jours; 5 francs d'indemnité par visite médicale, dans les mêmes conditions; 50, 100 ou 200 francs d'indemnité pour les interventions chirurgicales, selon que celles-ci sont petites, moyennes ou grandes.

Les adhésions

Comme par le passé, les ouvriers pourront demander au bureau de l'usine dans laquelle ils sont occupés, les formules d'adhésion à remplir et à envoyer au Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing, 2, place de la Fosse-aux-Chinois, à Roubaix.

CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR

Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de France: M. Delcourt, industriel à Haubourdin; Honoré, négociant à Boulogne-sur-Mer; Pievet, industriel à Lille; Pingris, fabricant de constructions mécaniques à Lille; Waquier, fabricant de construction mécaniques à Lille.

LIGUE DES DROITS DU RELIGIEUX ANCIEN COMBATTANT

La Ligue D.R.A.C. quitte le 14 bis, rue d'Aras où elle avait reçu l'hospitalité très large du Comité de Défense Religieuse que préside le colonel Keller.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mercredi 24 décembre 1924

NEW-YORK, 24 décembre. LIVERPOOL, 24 décembre. COTONS

NEW-YORK, 24 décembre. COTONS

DERNIERE HEURE

L'Allemagne ne désarme pas

Les rapports de la Commission de contrôle seront remis vers le 21 janvier

Paris, 24 décembre. — On sait qu'au cours de la réunion de samedi, la Commission des Affaires étrangères a entendu un rapport de M. Eugène Lautier sur le désarmement de l'Allemagne. Ce rapport a été fait au nom de la sous-commission des traités qui s'était préoccupée de la question et avait demandé au président du Conseil des renseignements de ce sujet.

M. Herriot ayant répondu par une lettre adressée au président de cette sous-commission, celui-ci a estimé qu'il avait intérêt à en donner communication à la commission toute entière. Cette lettre du président du Conseil est d'ailleurs conforme aux indications qui ont été fournies au Conseil de cabinet de ce matin.

C'est ainsi que les fabrications prohibées, des fusils, des dépôts clandestins d'armes ont été découverts notamment à Essen.

En outre, les effectifs des cadres de la Reichswehr sont supérieurs à ceux prévus par le traité de paix. C'est dans ces conditions que le gouvernement français, soucieux d'assurer un désarmement effectif de l'Allemagne a demandé un rapport de M. Eugène Lautier sur le désarmement de l'Allemagne. Ce rapport a été fait au nom de la sous-commission des traités qui s'était préoccupée de la question et avait demandé au président du Conseil des renseignements de ce sujet.

M. Herriot ayant répondu par une lettre adressée au président de cette sous-commission, celui-ci a estimé qu'il avait intérêt à en donner communication à la commission toute entière. Cette lettre du président du Conseil est d'ailleurs conforme aux indications qui ont été fournies au Conseil de cabinet de ce matin.

C'est ainsi que les fabrications prohibées, des fusils, des dépôts clandestins d'armes ont été découverts notamment à Essen.

En outre, les effectifs des cadres de la Reichswehr sont supérieurs à ceux prévus par le traité de paix. C'est dans ces conditions que le gouvernement français, soucieux d'assurer un désarmement effectif de l'Allemagne a demandé un rapport de M. Eugène Lautier sur le désarmement de l'Allemagne. Ce rapport a été fait au nom de la sous-commission des traités qui s'était préoccupée de la question et avait demandé au président du Conseil des renseignements de ce sujet.

LA ZONE DE COLOGNE ne peut être évacuée le 10 janvier

Le Conseil des Ministres approuve un mémorandum qui sera envoyé à l'Allemagne

Paris, 24 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet. Le ministre des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Herriot...

Le président du Conseil a communiqué au conseil de cabinet le texte d'un mémorandum que le gouvernement britannique a remis au gouvernement français le 22 décembre, relatif au maintien de l'occupation de la zone de Cologne.

Il a soumis à ses collègues, qui les ont approuvés, les termes d'un mémorandum par lequel le gouvernement français établit que, dès maintenant, les renseignements parvenus d'Allemagne suffisent à démontrer, au terme du traité de Versailles, l'impossibilité de l'évacuation de la zone de Cologne, à la date du 10 janvier.

En vertu de ce mémorandum, les renseignements parvenus d'Allemagne suffisent à démontrer, au terme du traité de Versailles, l'impossibilité de l'évacuation de la zone de Cologne, à la date du 10 janvier.

Le mémorandum constitue la réponse du gouvernement français à la note du 22 décembre du gouvernement britannique relative au maintien de l'occupation de la zone de Cologne. Elle est terminée et est approuvée par la Conférence des Ambassadeurs. Il sera remis, en même temps, à la rédaction de la note commune que les gouvernements alliés adresseront à l'Allemagne, en vue de lui signaler les raisons qui motivent le retard apporté à l'évacuation.

LES PROCHAINS TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 24 décembre. — La conférence des présidents de groupe et de grandes commissions a décidé de proposer à la Chambre de discuter vendredi matin le projet de ratification de la convention passée avec la Banque de France; vendredi après-midi l'interpellation de M. Loucheur sur les habitations à bon marché.

Le réveillon de Noël